



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/1994/123
4 février 1994
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATE DU 4 FEVRIER 1994, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA BOSNIE-HERZEGOVINE
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre datée de ce jour que
vous a adressée mon premier ministre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Muhamed SACIRBEY

ANNEXE

Lettre datée du 4 février 1994, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Premier Ministre de la
République de Bosnie-Herzégovine

Les habitants de la "zone de sécurité", ainsi désignée, de Sarajevo ont de nouveau été les victimes d'un massacre gratuit. Des artilleurs serbes ont en effet bombardé dans cette ville le quartier de Dobrinja, faisant 9 morts et 26 blessés parmi des civils qui faisaient la queue en attendant de recevoir de l'aide humanitaire. Parmi les victimes, on comptait des enfants, dont trois ont été tués et quatre autres blessés.

L'impuissance de la communauté internationale à prendre des mesures énergiques pour mettre un terme à l'agression que subit la République de Bosnie-Herzégovine, Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, alors même qu'on nous prive du droit légitime de nous défendre, n'a fait qu'encourager les terroristes et criminels de guerre à commettre, en toute impunité et sans crainte de la moindre sanction, les dernières atrocités auxquelles nous venons d'assister. L'histoire ne cesse de se répéter depuis 22 mois.

La présente protestation ne vise pas à susciter une déclaration de plus dans laquelle la communauté internationale affirme haut et fort son "engagement" à ne pas "tolérer l'étranglement de Sarajevo". Le peuple de Bosnie-Herzégovine a besoin de mesures concrètes d'assistance et de protection. Nous attendons du Conseil de sécurité qu'il prenne des mesures concrètes de manière à enfin réaffirmer la valeur de principes moraux universels et appliquer le droit international, lesquels ont été jusqu'à présent bafoués de la manière la plus vile qui soit dans l'histoire récente de l'humanité.

Le Gouvernement de la République de Bosnie-Herzégovine exige une fois de plus que, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de l'OTAN, le Conseil de sécurité assure immédiatement la protection de la population civile de Sarajevo et de toutes les autres "zones de sécurité" se trouvant dans notre pays.

Le Premier Ministre

(Signé) Haris SILAJDZIC
